



PUISSANCES DE LA NORME

Colloque international
de l'université d'Orléans
Droit, gestion, sociologie, histoire, lettres

VENREDI 6 DÉCEMBRE 2013



Programme

8h30 *Accueil des participants*

9h00 **Ouverture du colloque par :**

- Stéphane Onnée, Professeur et Directeur de l'ITP NORMATIS
(Normes, Organisations, Marchés, Territoires, Institutions, Sociétés) — Université d'Orléans
- Joan Le Goff, Professeur — Université de Tours
- Arnaud Suspène, Professeur et Directeur de l'ITP HCS
(Humanités, Cultures et Sociétés) — Université d'Orléans

09h10 **Table ronde de praticiens de la norme**

Réguler, contrôler, agir : les praticiens face aux normes

10h10 **Pause et échanges informels**

10h30 – 12h30 **Sessions académiques**

Atelier 1 : Que peuvent les normes ?

Atelier 2 : Usages et enjeux des normes techniques

12h30 *Déjeuner* au Restaurant la Terrasse du Parc

14h10 – 15h40 **Sessions académiques**

Atelier 3 : Normes et responsabilités

Atelier 4 : Histoires de normes

15h40 **Pause et échanges informels**

16h00 **Session plénière (conférence et échanges avec la salle)**

Inflation normative : la loi et la norme

- Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret, Président de la Commission des lois du Sénat

17h00 **Session plénière (conférence et échanges avec la salle)**

La densification normative

- Catherine Thibierge, Professeur, Université d'Orléans

18h00 **Clôture du colloque**

Présentation de la journée et résumés des interventions

9h10 - Table ronde professionnelle

Réguler, contrôler, agir : les praticiens face aux normes

Modérateur

- **Béatrice Touchelay**, Professeur – Université Lille 3

Intervenants

- **Jean-Pierre Congy**, Consultant et Responsable du Master 2 Management de la qualité et des projets de l'IAE de Tours.
- **Jean Dulac**, Inspecteur, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).
- **Rémi Reuss**, responsable Relations Collectivités Territoriales – AFNOR Normalisation.

10h30 - Sessions académiques

Atelier 1 : Que peuvent les normes ?

Normes de systèmes de management et légitimité

- **Anne Maurand-Valet**, Maître de conférences – IUT d'Avignon.

En partant du constat de l'importance de la place prise par les normes de systèmes de management (NSM) telles que ISO 9001, 14001 ou 26000 dans nos sociétés, cette recherche interroge les raisons de ce développement en termes de légitimité. La réflexion montre que cette dernière est construite sur l'idée de contrôle organisationnel. Ces normes de systèmes de management sont légitimes car elles sont censées améliorer le contrôle organisationnel. Quand on entre plus dans le détail, on constate que ce contrôle est construit sur trois éléments principaux :

- le concept de processus qui est à la base des NSM : l'organisation doit être représentée sous forme de processus afin de permettre le déploiement du modèle ;
- l'argument rhétorique de la transparence qui est récurrent dans les NSM ;
- enfin, l'inscription parfaite dans ce que Power a appelé la « société de l'audit » et la satisfaction des exigences contemporaines de la société.

Pour aller plus loin dans la réflexion, nous avons alors confronté ces NSM aux théories existantes de la légitimité pour voir comment elles s'y inscrivaient, à savoir :

- la grille de Suchman qui décline les catégories de légitimité selon les dimensions auxquelles elles se rattachent (pragmatique, morale ou cognitive) ;
- la théorie de la justification de Boltanski et Thévenot qui fournit un cadre plus général de construction de la légitimité (notion de cités) ;
- l'approche conventionnaliste de Gomez qui montre comment s'effectue le phénomène de co-construction des modèles de comportements sociaux et met ces derniers en lien avec la rationalité des acteurs.

Chacune de ces théories a trouvé un écho dans l'exemple des NSM et en retour, elles permettent de faire des hypothèses sur le devenir et la place des NSM dans le futur.

Puissance et impuissance des normes techniques

- **Anne Mione**, Professeur – Université de Nice-Sophia Antipolis.

Dans cette contribution, nous interrogeons la puissance des normes dans leur aptitude à structurer un marché. Nous nous fondons sur les travaux des économistes néoinstitutionnalistes pour argumenter théoriquement la puissance des normes techniques dans le développement d'un marché émergent. Le besoin de règles, d'institutions, de normes et standards, références communément partagées pour signaler un niveau de qualité, une performance et pour permettre la compatibilité et la complémentarité semble bien constituer un pré-requis indispensable susceptible de mobiliser les innovateurs. Pour évaluer leur mobilisation et mesurer l'usage effectif de cette puissance, nous réalisons deux études de cas. La première concerne le développement du marché des membranes géosynthétiques dans le secteur du BTP en France depuis les années 1960. La seconde porte sur le déploiement de matériaux non conventionnels (bambous, chanvre, terre sèche) dans la construction, actuellement au Brésil. Dans ces deux situations, les normes techniques paraissent constituer un vecteur de diffusion efficace pour permettre à un marché émergent de se structurer et de se développer et nous interrogeons les acteurs majeurs de l'innovation et de la normalisation. Dans les deux cas, les *verbatim* recueillis permettent effectivement de donner une première validation empirique des apports des économistes. Toutefois, pour des raisons différentes dans les deux situations, le recours aux normes institutionnelles se heurte à des réserves de différentes natures qui mènent à une inversion inattendue de la traditionnelle question de la légitimité. Étonnamment, le questionnement sur la puissance des normes soulève, paradoxalement celui de l'impuissance de ceux qui voudraient s'en saisir face à la puissance de ceux qui se donnent les moyens de le faire.

Épistémologie des normes

- **Michel Baupin**, Maître de conférences – Université de Caen Basse-Normandie.

Alors que l'on croyait à l'utilité décisionnelle des normes comptables obtenues selon des principes et des méthodes jugés les plus pertinents pour leurs utilisateurs dans le cadre d'une approche essentiellement normative de la comptabilité, les tests de cette utilité réalisés au cours de nombreuses études initiées par Beaver (1968) ainsi que par Ball et Brown (1968) montrèrent que la publication du résultat comptable traditionnel avait un effet très limité sur le comportement du marché financier, celui-ci ayant déjà anticipé les évolutions par d'autres canaux informationnels. Le problème de la nature de l'utilité des normes comptables comme éléments de base du système de production d'information financière était posé. Ce débat allait faire prendre conscience au public des problèmes beaucoup plus larges que constituent l'élaboration et la mise en application des normes, quels que soient leurs domaines respectifs que l'on peut ramener à quatre principaux formant une tétra-normalisation (Savall et Zardet, 2010) : social, environnemental, financier et commercial. Cette prolifération normative est source de rigidités multiples pour les entreprises et d'incompréhension pour les citoyens qui les subissent ou qui se rebellent contre. Certains pensent même que, dans les domaines comptable et financier, les normes sont à l'origine des crises et que les sorties de celles-ci nécessitent d'en élaborer de nouvelles. Face aux contradictions qu'elles provoquent, nous développons l'idée dans cette communication qu'une étude épistémologique de la norme nécessite de montrer d'abord qu'elle est un construit social destiné à lutter contre la violence inhérente aux relations entre les personnes pour remplacer celle-ci par des échanges commerciaux et, ensuite, qu'elle renvoie à la construction d'un système normatif théorique par des lois d'organisation de la société qui sont extérieures à nous et vers lequel toutes les constructions sociales réelles devraient tendre.

De la norme aux flux normatifs

- **Emeric Nicolas**, Maître de conférences – Université de Picardie Jules Verne.

Alors que Foucault avait caractérisé le passage du règne de la Loi à celui des normes, aujourd'hui le constat s'impose d'une pleine entrée dans une « société de la norme » (Gori), « hypernormée » (Thibierge). Mais l'ère des normes semble elle-même connaître une mutation de substance et de puissance. *Mutation de substance* : l'entrée dans l'hypermodernité se caractérise sur le plan normatif par le passage de la norme au flux normatif. En régime de flux, la production normative emprunte aux sciences de gestion son fonctionnement en flux tendus et continus ; aux sciences du management sa logique de pilotage en temps réel des process et des conduites humaines ; au paradigme informatique et numérique son régime de communication hypertextuelle permanente ; et aux dispositifs de régulation des trafics leurs fonctions régulatrice et fluidificatrice. Dans ce contexte, les normes viennent de partout (multiplication des sources), se font concurrence (pluralisme « agressif » des champs normatifs) et s'enchevêtrent en créant une émulation et des évidences normatives (synergie des champs normatifs). Mais la logique des flux normatifs n'a pas seulement pour conséquence une augmentation de puissance des normes du fait de leur abondance. *Mutation de puissance* : de la puissance de la norme on passe à celle du faisceau normatif. Une puissance qui emporte comme le courant d'un fleuve, écrase comme une foule en mouvement et produit l'effet d'un train en marche. À la puissance lente, discontinue, symbolique, verticale, parcimonieuse mais stabilisante de l'autorité du Droit, s'ajoute la puissance à grande vitesse, continue, prosaïque, horizontale, abondante mais fébrile, de normes hybridées dont la visibilité tend à disparaître statiquement derrière des stocks et dynamiquement derrière un filet normatif. Comme en témoignent de récents rapports sur l'inflation normative et leur lot de propositions en faveur du développement d'une « logistique normative », l'intensification et la densification des flux normatifs suscitent chez les pouvoirs publics le besoin de canaliser ces flux afin d'en maîtriser la puissance diffuse.

Atelier 2 : Usages et enjeux des normes techniques

Norme éthique ou éthique de la norme ? Le dilemme de la Norme ISO 26000

- **Isabelle Cadet**, Professeur – INSEEC Business School – ECE Lyon

À peine publiée, la Norme ISO 26000 ou « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale » a atteint un statut de norme quasi-constitutionnelle de rang international. Sa reconnaissance et sa promotion par les pouvoirs publics en sont la raison principale. Mais, sa nature éthique en est bien davantage la cause. Les craintes et les critiques qu'elles suscitent, par son isomorphisme avec les normes publiques ne seraient pas si virulentes si l'ISO, organisation internationale privée, n'avait pas réussi ce pari fou de rédiger une norme de comportement éthique. Parce qu'elle entrerait en concurrence directe avec le politique, l'ISO serait illégitime à prescrire une norme sur la responsabilité sociétale des organisations. Parce qu'elle traite d'un sujet éminemment éthique, l'ISO serait légitime, comme toute personne, à exercer son rôle d'autorité en la matière. Mais, n'en déplaise à certains États ou certaines institutions internationales, doublés dans leurs prérogatives, cette question philosophique est ouverte à tous et n'est la propriété de personne. Et si l'éthique est individuelle, il n'est pas interdit de tenter l'utopie réalisable de construire une éthique collective. Le dilemme éthique est-il pour autant totalement surmonté et épuisé ? Il reste, et c'est l'apport de cet article, à démontrer qu'un autre dilemme demeure, celui de savoir s'il est possible, dans l'absolu, de normaliser la responsabilité sociale et plus largement, de créer des normes éthiques. Le mérite de l'ISO est d'avoir réalisé un consensus remarquable sur ce thème clef en fixant à la fois une terminologie commune et des limites à la normalisation de la responsabilité sociétale : l'éthique de la Norme.

Les normes ISO : pas très standard. Quelques repères pour situer la normalisation dans l'espace/temps normatif

- **Coline Ruwet**, Maître de conférences – ICHEC Brussels management School.

Depuis une trentaine d'années, la normalisation internationale connaît une expansion sans précédent avec la prolifération du nombre de normes produites mais également son extension à de nouveaux champs. L'objectif de cette contribution est de proposer une typologie originale fournissant des balises indispensables pour définir la normalisation et comprendre les bouleversements actuels de ce mécanisme de régulation. La normalisation est située par rapport à deux axes. La nature du processus permet de créer un premier axe distinguant la famille des normes des standards en fonction du type de coordination à l'origine de leur production : une coordination institutionnalisée et une coordination informelle. Dans un second temps, à l'intérieur de la famille des normes, se pencher sur le type d'acteurs à l'origine du processus conduit à situer les normes produites par les instituts de normalisation, les normes juridiques et les normes de consortium sur un second axe rendant compte du degré de centralisation de leur source. Cependant, nous verrons que le mouvement partiel et dynamique de la globalisation brouille les critères utilisés pour distinguer les diverses familles de normes sur ce second axe. Après avoir précisé sa position dans l'espace, la normalisation est donc située dans le temps. Nous montrons l'incidence du mouvement de la globalisation sur la production des normes en général et sur la signification donnée à la normalisation en particulier. On passe ainsi d'une logique organisationnelle nationale dans laquelle la normalisation est avant tout conçue comme une arme au service du protectionnisme des États-nations, à une logique organisationnelle globale où les normes produites par les instituts de normalisation sont utilisées comme des instruments pour favoriser l'ouverture des marchés.

Perception de la norme de management de la qualité ISO 9001 et son impact sur l'attitude des salariés du secteur du transport routier de marchandises : une approche qualitative

- **Arnaud Eve**, Doctorant – Université de Rouen.
- **Laurence Ghier**, Maître de conférences – Université d'Alençon.
- **Pierre-Antoine Sprimont**, Professeur – IAE de Rouen.

La norme internationale ISO 9001 relative au management de la qualité focalise sur l'amélioration continue de l'organisation et la satisfaction des exigences du client. Dans le secteur du transport routier de marchandises, cette amélioration est essentielle. Dans un contexte de préoccupation environnementale et de recherche permanente de compétitivité des activités de transport, la norme ISO 9001 est un outil d'aide aux organisations de transport routier de marchandises. Malgré la littérature abondante sur la norme ISO 9001, les conséquences de sa perception sur les salariés sont mal connues, en particulier dans le domaine du transport routier de marchandises. Au travers d'une approche qualitative, l'article s'appuie sur la méthodologie des cartes cognitives pour examiner les déterminants et les conséquences actitudinales de la perception de la norme ISO 9001. Les résultats révèlent différentes perceptions de la norme ISO 9001 et des liens d'influence avec des attitudes au travail. Les résultats informent le management de variables spécifiques, en faveur de l'efficacité dans le transport routier de marchandises.

The engagement in standardization activities

- **Cesaré Rillo**, Dottore di ricerca - Centre Administratif Pierre Werner (CAPW).

Policy-makers recognize standardization as a useful tool for competitiveness. However, not all firms are engaged in the standardization process. However, the attitude of firms towards standardization within the company has not yet been investigated in a large quantitative study. Distinguishing between external formal standardization (e.g. participating in CEN, ISO) and internal company standardization (e.g. elaboration of company standards), this paper aims to cover this gap and contribute to on-going research about the factors explaining the standardization attitude of firms. A multinomial logit model is implemented to investigate simultaneously the choice of standardization strategies with respect to internal and external dimensions. The econometric analysis has been performed on a dataset representative of the whole economy obtained from merging Luxembourgish Community Innovation Survey 2010 and the list of firms contributing to Luxembourgish Standardization Institute. The set of covariates includes the firm's features (e.g. size, group status and exports), perceived competition (e.g. price competition), innovation-related activities (e.g. cooperation, R&D activities and qualified employment) and industrial sectors. The analysis shows many interesting patterns. For example, firms operating in a market with uncertain future technological trajectories are considerably more likely to engage in standardization activities, *ceteris paribus*. Interestingly, size shows a reverse U shape relationship with internal standardization strategies suggesting that above a threshold, internal standardization only is not enough to satisfy firms' needs but that external standardization is needed. Policy makers aiming to increase the engagement of firms in standardization activities can easily profile firms that are more likely to join standardization process. Additionally, results suggest focusing particularly on education of employees to increase participation to external standardization.

14h10 - Sessions académiques

Atelier 3 : Normes et responsabilités

Analyse de la légitimité d'une norme : le cas de la recommandation Afep-Medef relative aux administrateurs indépendants

- **Céline Chatelin-Ertur**, Maître de conférences - Université d'Orléans.
- **Guillaume Garnotel**, Professeur - Inseec Business Schools.
- **Stéphane Onnée**, Professeur - Université d'Orléans.
- **Najib Sail**, Avocat à la Cour, Debevoise et Plinton LLP.

Dans la continuité des questionnements actuels sur la légitimité des normes de gouvernance et de leurs auteurs, nous proposons dans cet article d'engager plus spécifiquement une réflexion critique concernant la recommandation Afep-Medef relative aux administrateurs indépendants en posant d'emblée que « *l'intérêt pour la gouvernance d'entreprise va au-delà de l'intérêt porté par les actionnaires aux performances individuelles des entreprises car les entreprises occupent une place centrale dans nos économies et que nous nous en remettons de plus en plus à elles pour gérer notre épargne personnelle et assurer les revenus de nos retraites* ». Notre réflexion vise à évoquer les nombreuses difficultés qui entourent la notion même d'« indépendance » des administrateurs : existe-t-il une définition efficace et cohérente de l'indépendance des administrateurs ? Les différents textes, codes et recommandations, constituent-ils un ensemble cohérent, une « norme » juridique unifiée et lisible ? En d'autres termes nous posons ici la question de la légitimité de la norme d'indépendance de l'administrateur prévue dans le code Afep-Medef de bonnes pratiques en gouvernance.

Nous adopterons le plan suivant : dans une première partie, nous réalisons un examen critique de la recommandation sous un angle juridique puis sous l'angle de la finance organisationnelle. Puis, dans une deuxième partie, nous étudions dans quelle mesure les sociétés cotées appliquent la recommandation, à partir d'une analyse des documents de référence déposés auprès de l'AMF par les sociétés cotées du CAC 40 pour l'année 2012. Enfin, la troisième partie sera l'occasion d'adopter une posture plus prescriptive en déclinant plusieurs voies possibles d'amélioration de la recommandation actuellement en vigueur.

Compliance / Conformité : expression de la montée en puissance de la norme pour l'entreprise

- **Christophe Collard**, Professeur – EDHEC Business School.

La dernière décennie a vu monter en puissance les impératifs de conformité (ou compliance) au sein de l'entreprise. Cette intervention cherche à éclairer les rapports de l'entreprise à la norme et à son respect au travers de l'examen de la croissance du phénomène de la compliance et de l'histoire de sa diffusion géographique et sectorielle.

Elle montre aussi la variété des types de normes qui sont inclus dans le périmètre de la compliance et insiste sur sa fonction d'intermédiation entre la norme et ceux auxquels elle s'applique.

Interroger le sens des normes de contrôle dans le secteur financier : moins de règles, plus de principes ? Le cas du risque opérationnel et de la responsabilité

- **Nicolas Dufour**, Doctorant – CNAM.
- **Carole Simmonet**, Doctorante – CNAM.

L'objet de cet article est de mettre en avant une analyse critique du rôle des normes de contrôle en prenant le cas du risque opérationnel dans les secteurs banque et assurance. En nous basant sur un ensemble d'entretiens réalisés auprès notamment de responsables risque, audit et contrôle, nous démontrons que la perte de sens dans les normes impose de s'interroger sur l'opportunité de ces dernières. Si la réglementation prudentielle a toujours un temps de retard face au risque, la diffusion de principes simples et clairs en termes d'interprétation est davantage propre à créer une culture de l'identification et de l'anticipation du risque.

Atelier 4 : Histoires de normes

Le citoyen, le Grec et le barbare : stratégies identitaires et effectivités des normes dans la Rome antique ?

- **Emilia Ndiaye**, Maître de conférences – Université d'Orléans

La République romaine a élaboré une stratégie identitaire du citoyen romain. La civilisation romaine s'est construite, comme celle de la Grèce, en grande partie face à l'ennemi étranger. En qualifiant celui-ci de « barbare », les Hellènes avaient, par différenciation, précisé en quoi consistait leur propre identité. Après leur conquête de la Grèce, les Romains, inclus par les Grecs parmi les barbares, ont dû mettre en œuvre une stratégie identitaire pour établir de nouvelles normes qui les démarquent des autres barbares. En même temps qu'ils se distinguaient des Grecs, ils ont cherché à caractériser leurs ennemis étrangers, posés comme barbares, c'est-à-dire situés du côté du monstre, de l'animal ou encore du féminin, et typiques de l'inhumanité dans toutes ses facettes résumées par deux traits principaux, la *vanitas*, « inconsistance » et la *feritas*, « sauvagerie ». Du même coup ils affinaient, par antithèse, les contours du citoyen romain défini, lui, comme l'emblème de l'humanité et des valeurs de la civilisation, c'est-à-dire savoir, piété, prudence, retenue, masculinité, etc. Par rapport aux nombreux autres mots qui existent en latin pour désigner l'étranger, « barbare » est réservé aux cas où on veut signaler qu'il s'agit d'un étranger exclu, réellement ou symboliquement, du territoire de Rome et de ses institutions. Cicéron a joué un rôle majeur dans ce processus de normativité du citoyen romain et des valeurs normatives de la République, dont la puissance symbolique est incontestable mais l'effectivité parfois limitée. Une fois la dichotomie bien établie entre le modèle du *civis Romanus* et le stéréotype du *barbarus*, l'évolution de l'Empire romain rend ces frontières identitaires poreuses : le citoyen peut se révéler barbare, et les barbares devenir citoyens. La puissance des normes s'affaiblit encore davantage avec le christianisme, pour laisser place à une multiplicité de stratégies identitaires s'appuyant sur transferts et métissages.

Pouvoir de la norme : esclavage et relations sociales aux Etats-Unis au XIXe siècle

- **Lucia Bergamasco**, Professeur - Université d'Orléans

Le titre de cette communication aurait dû inclure le mot race, ou l'adjectif « raciale » concernant la « norme » dans les relations sociales aux États-Unis. Car esclavage et race ont partie liée depuis le début de l'esclavage sur le territoire nord-américain.

Le sujet de la norme raciale aux États-Unis est des plus vastes et a fait et continue à faire l'objet d'intenses débats parmi les historiens de l'esclavage relevant de l'histoire sociale et, en parallèle, parmi les historiens du droit (ou *legal historians*). Il va sans dire que c'est également un sujet toujours brûlant et d'actualité, fort investi surtout par les sociologues, anthropologues et politologues nord-américains.

Dans cette communication, il s'agira de donner un aperçu du débat historiographique aussi bien qu'un aperçu des faits historiques sur l'émergence et l'affirmation d'une norme raciale dans la société nord-américaine ainsi que sur sa gestion au niveau légal.

L'État et l'entreprise : une histoire de la normalisation comptable et fiscale à la française

- **Béatrice Touchelay**, Professeur, Université Lille 3

Quand, comment et pourquoi les entreprises privées ont-elles accepté de se plier à des normes pour tenir leurs comptes ? La question mérite d'autant plus d'être posée que ces normes sont définies hors des cercles patronaux, par un État dont ils ne cessent de dénoncer l'emprise, par le fisc dont ils se défient et par une profession comptable qu'ils méprisent longtemps. Quels arguments ont donc convaincu les dirigeants politiques français et les organisations patronales de la nécessité de sacrifier une partie de l'autonomie de l'entreprise privée ? Dans quelle mesure cette normalisation a-t-elle facilité la gestion des affaires et favorisé la connaissance des activités économiques ?

La communication analyse les moteurs et présente les étapes de cette conversion entre la Première Guerre mondiale et le début de la V^e République. Détaillant le processus d'introduction progressive des représentations chiffrées chez un certain nombre d'acteurs (une *nébuleuse calculatrice* qui devient réseau) déterminés à comprendre et à encadrer la réalité économique, elle décrit le passage de la « France des mots » à la « France des chiffres ». Le processus examiné traverse les clivages et bouscule la chronologie économique et politique de la France contemporaine. Il s'appuie sur une succession de compromis politiques entre trois entités souvent antagonistes : l'État et ses représentants engagés dans la mise en place d'une fiscalité moderne, les organisations patronales cherchant à limiter les prélèvements fiscaux, la profession comptable désireuse de s'affirmer. Sa lenteur, ses implications et ses limites constituent de véritables marqueurs de la modernisation économique.

Définis par Vichy, le premier plan comptable général et l'ordre des experts comptables et des comptables agréés survivent à la Libération. La « normalisation à la française » est enclenchée mais il faut d'abord attendre la fin de la IV^e République pour que les autorités politiques décident de l'imposer, puis le début de la V^e République pour que l'obligation soit effective. Le décret de 1965 prescrit de se conformer au plan comptable général pour déclarer ses bénéfices. Malgré les résistances patronales qui retardent la généralisation des plans professionnels jusqu'au milieu des années 1970, le processus est devenu irréversible.

Session plénière (conférence et échanges avec la salle)

16h00 - Inflation normative : la loi et la norme

M. Jean-Pierre Sueur

Sénateur du Loiret, Président de la Commission des lois du Sénat

17h00 - La densification normative

Mme Catherine Thibierge

Professeur, université d'Orléans

Nos partenaires



Lieu du colloque

Université d'Orléans - UFR Collégium d'ITP Droit, Économie, Gestion
Rue de Blois - Campus d'Orléans la Source

Renseignements & Inscriptions

ITP NORMATIS

Laurence Sallé - ☎ 02 38 41 71 52

laurence.salle@univ-orleans.fr

colloque-norme@univ-orleans.fr

www.univ-orleans.fr/puissancesnorme